



poursuivre l'agent immo et le propriétaire

Par **vaness850**, le **22/03/2009** à **15:13**

Bonjour,

Nous achetons un appartement, apres le comprimis signé chez un notaire, l'agent immobilier nous dit qu'il y a plus la cuisine intégré et que la chambre qui est construite sous les combles le propriétaire ne possède pas les combles.

L'agent savait tout cela avant la signature mais ne nous l'a dit que bien apres. Le propriétaire ne remet pas la cuisine comme il s'était engagé à le faire, et tarde (ne va pas aux différents rendez vous) à acheter les combles. Il vend quelquechose qu'il ne possède pas. Le vendeur bloque la vente, que peut on faire? doit on avoir des dommages et interets pour ce préjudice et pour le retard qu'il prend sur la vente? peut on poursuivre l'agent immobilier pour mensonges et escroquerie? et le propriétaire pour vendre quelque chose qu'il ne possède pas?

MERCI de me donner quelques pistes en attendant que je consulte différents professionnels.

Cordialement